

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
<b>01 ORGANISMES COMPÉTENTS.....</b>	<b>11</b>
1 ONEM – RVA – LFA.....	11
2 Organismes de paiement (CAPAC – syndicats) .....	11
3 Services publics de l'emploi et de la formation .....	12
<b>02 DÉMARCHES .....</b>	<b>13</b>
1 Se présenter au service régional de l'emploi .....	13
2 Se présenter personnellement auprès d'un organisme de paiement.....	13
2.1 Introduction de la demande .....	14
2.2 Carte de contrôle .....	15
2.3 Transfert d'organisme de paiement.....	15
Principe et condition .....	15
Procédure .....	15
<b>03 CONDITIONS D'ADMISSION AU BÉNÉFICE DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.....</b>	<b>16</b>
1 Nombre de jours de travail salarié requis et période de référence .....	17
2 Assouplissements .....	18
3 Calcul des journées de travail .....	18
3.1 Pour les périodes d'occupation ininterrompues à temps plein .....	18
3.2 Pour les périodes de travail à temps partiel.....	19
3.3 Journées assimilées à des journées de travail .....	19
4 Maintien de l'admissibilité suite à une interruption du chômage complet .....	20
5 Allocation du travail des arts .....	20
<b>04 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE POUR LES BELGES ET ÉTRANGERS AYANT TRAVAILLÉ À L'ÉTRANGER .....</b>	<b>21</b>
1 Prise en compte des prestations à l'étranger .....	21
2 Prestations en Belgique pendant au moins 3 mois .....	22
2.1 Principe.....	22
2.2 Exceptions.....	22
2.3 Quel travail peut être pris en compte pour satisfaire à l'exigence des 3 mois ? .....	23
Contrat de travail .....	23
Cas particuliers.....	23
3 Modalités pour l'introduction de la demande .....	23
<b>05 MONTANTS DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.....</b>	<b>25</b>
1 Dernière rémunération brute .....	25
1.1 Plafonds .....	25
1.2 En cas d'une nouvelle demande d'allocation .....	26
2 Situation personnelle et familiale .....	26
2.1 Cohabitant avec charge de famille .....	26
Définition .....	26
Notion de « revenus professionnels ».....	27
Notion de « revenus de remplacement » .....	27
2.2 Cohabitant simple.....	28
Définition .....	28
Appréciation par le directeur de l'ONEM .....	29

2.3	Cohabitant privilégié .....	29
2.4	Isolé .....	29
2.5	Contrôle de la situation familiale .....	30
	Transfert d'informations entre le Registre National, les registres de la Banque Carrefour et les organismes de paiement .....	30
	Transfert d'informations entre les sociétés de distribution (eau, électricité, gaz) et l'ONEM .....	30
	Transmission d'informations par les polices locales .....	30
	Convocation à l'ONEM et visite domiciliaire .....	31
	Sanctions.....	31
3	Différentes périodes d'indemnisation .....	31
3.1	Régime général .....	31
3.2	Reprise d'un travail .....	33
3.3	Fixation d'un montant d'allocation ? .....	34
3.4	Possibilité de gel du montant ? .....	34
3.5	Prolongation de la période d'indemnisation .....	34
4	Précompte professionnel sur les allocations de chômage .....	35
5	Montants .....	35
<b>06</b>	<b>OBLIGATIONS DU CHÔMEUR.....</b>	<b>37</b>
1	Obligations ou conditions d'octroi .....	37
1.1	Être chômeur « involontaire » .....	37
	Circonstances indépendantes de sa volonté .....	37
	Comment identifier un emploi convenable ? .....	38
1.2	Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi .....	40
1.3	Être disponible sur le marché de l'emploi .....	40
1.4	Être privé de travail et de rémunération.....	41
1.5	Être apte au travail.....	41
	En cas de maladie au cours de la période de chômage .....	41
1.6	Être en possession d'une carte de contrôle .....	42
1.7	Résider en Belgique .....	42
2	Formalités à accomplir pendant le chômage .....	42
2.1	Rechercher activement un emploi et collaborer aux actions du FOREM .....	42
2.2	Signaler une modification de la situation personnelle ou familiale du chômeur .....	43
2.3	En cas d'interruption de la période de chômage.....	43
2.4	Activation du comportement de recherche d'emploi .....	44
	Principe .....	44
	Qui est soumis à ce contrôle ? .....	44
	Que doit démontrer le chômeur ? .....	45
	Suspension de la procédure de contrôle de la disponibilité active .....	46
	Procédure de contrôle .....	48
	Sur quoi porte L'ÉVALUATION ? .....	50
	Que se passe-t-il lorsque le chômeur est empêché de se présenter à l'entretien ? .....	52
	Déménagement du jeune travailleur .....	52
	Que se passe-t-il pour les chômeurs qui étaient déjà suivis par l'ONEM ? .....	52
<b>07</b>	<b>DISPENSES .....</b>	<b>53</b>
1	Dispense pour une formation en alternance .....	54
1.1	Définition de la formation en alternance .....	54

1.2	Conditions .....	54
1.3	Durée .....	55
1.4	Modalités d'octroi et d'application .....	55
	Pendant la dispense .....	55
	À la fin de la dispense .....	55
2	Dispense pour une formation à une profession indépendante .....	55
2.1	Quelles formations ? .....	55
2.2	Conditions .....	56
	Conditions liées au demandeur .....	56
	Conditions liées à la formation .....	56
2.3	Durée .....	56
2.4	Modalités d'octroi et d'application .....	56
2.5	Avantage supplémentaire .....	57
	Gel de la dégressivité .....	57
	Bonus 6 mois .....	57
3	Dispense pour les formations professionnelles .....	58
3.1	Conditions .....	58
	Formations visées par cette dispense .....	58
3.2	Modalités d'octroi et d'application .....	58
4	Dispense pour les études de plein exercice .....	59
4.1	Conditions .....	59
	Conditions liées au niveau d'études .....	59
	Conditions liées au volume et aux horaires des études .....	60
	Conditions liées au demandeur .....	60
4.2	Durée .....	60
4.3	Modalités d'octroi et d'application .....	60
4.4	Avantage supplémentaire .....	61
	Gel de la dégressivité .....	61
	Bonus 6 mois .....	61
5	Dispense pour les autres formations ou études .....	62
5.1	Quelles formations ou études? .....	62
5.2	Conditions .....	62
5.3	Formation à l'étranger .....	63
5.4	Modalités d'octroi de la dispense .....	63
6	Dispense pour suivre une formation par le travail .....	63
6.1	Quelles formations ? .....	63
6.2	Conditions .....	63
6.3	Modalités d'octroi et d'application .....	64
6.4	Durée .....	64
7	Dispense en qualité d'aidant proche .....	65
7.1	Conditions pour être aidant proche .....	65
7.2	Modalités d'octroi et d'application pour être aidant proche .....	65
	Demander la dispense .....	65
	Durée de la dispense .....	66
	Montant de l'allocation .....	66
	Conséquences pour le chômeur .....	66
8	Dispense pour participer à une action humanitaire .....	67
8.1	Conditions .....	67
8.2	Modalités d'octroi et d'application .....	67

9	Dispense pour participer à une manifestation culturelle ou sportive à l'étranger .....	68
9.1	Manifestation culturelle.....	68
9.2	Manifestation sportive ou camp d'entraînement sportif.....	68
10	Chômeur en recherche de travail dans l'Espace économique européen.....	69
10.1	Conditions.....	69
10.2	Formalités.....	70
<b>08</b>	<b>TRAVAIL AUTORISÉ POUR LE CHÔMEUR.....</b>	<b>71</b>
1	Travail effectué pour son propre compte.....	71
2	Travail occasionnel .....	72
3	Volontariat.....	72
3.1	Formalités avant le début de l'activité bénévole .....	72
3.2	Formalités pendant l'activité bénévole.....	73
3.3	Autorisation générale donnée par l'ONEM .....	73
4	Travail effectué dans le cadre d'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE).....	74
5	Poursuite d'une activité accessoire .....	74
5.1	Conditions.....	74
5.2	Formalités.....	75
6	L'avantage « tremplin-indépendants ».....	76
6.1	Durée .....	76
6.2	Conditions.....	76
6.3	Activités exclues.....	76
6.4	Impact sur le montant des allocations de chômage.....	76
6.5	Fin de l'avantage.....	77
7	Préparation d'une activité indépendante .....	77
8	Activité en tant qu'artiste (travailleur des arts).....	78
8.1	droit aux allocations de chômage .....	79
	Ouverture du droit.....	79
	Durée de la perception de l'allocation du travail des arts.....	80
8.2	paiement des allocations .....	81
8.3	montant des allocations.....	81
8.4	dégressivité dans le temps.....	81
8.5	compatibilité entre le chômage et l'exercice d'une activité accessoire .....	81
8.6	Reconversion en journées non indemnissables.....	82
8.7	régime de l'indemnité des arts en amateurs (IAA).....	82
9	Allocation « métier en pénurie » ou « mobilité interrégionale ».....	83
9.1	Principe.....	83
9.2	Conditions.....	83
	Etre chomeur de longue durée .....	83
	Métier en pénurie ou dans une autre région .....	83
9.3	Avantage.....	83
9.4	Démarches.....	83
<b>09</b>	<b>VACANCES ANNUELLES DES CHOMEURS .....</b>	<b>84</b>
1	Chômeur qui a droit à des congés payés couverts par un pécule .....	84
2	Que signifie « être en vacances » pour un chômeur ? .....	84
3	Quelles formalités le chômeur en « vacances » doit-il accomplir ? .....	85
<b>010</b>	<b>LE CHOMAGE A TEMPS PARTIEL .....</b>	<b>86</b>
1	Définition et catégories .....	86
1.1	Définition .....	86

1.2	Catégories .....	86
2	Travailleurs à temps partiel volontaires .....	86
2.1	Conditions .....	86
	Avoir travaillé en moyenne au moins un tiers-temps .....	87
	Stage .....	87
2.2	Indemnisation .....	87
2.3	Reprise de travail .....	88
3	Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits .....	88
3.1	Conditions .....	88
3.2	Formalités .....	88
3.3	Indemnisation .....	88
4	Travailleurs à temps partiel assimilés à des travailleurs à temps plein .....	89
4.1	Conditions .....	89
4.2	Indemnisation .....	89
<b>011</b>	<b>CHOMAGE TEMPORAIRE .....</b>	<b>90</b>
1	Conditions .....	90
1.1	Conditions d'admissibilité .....	90
1.2	Conditions d'indemnisation .....	90
	Être en possession de la carte de contrôle .....	90
	Être privé de travail et de rémunération .....	91
	Être apte au travail .....	91
	Résider en Belgique .....	91
	Dans certains cas, être inscrit comme demandeur d'emploi .....	91
2	Démarches .....	92
3	Montant de l'allocation de chômage temporaire .....	92
3.1	Principe .....	92
3.2	Rémunération journalière plafonnée .....	92
3.3	Rémunération journalière minimale .....	93
<b>012</b>	<b>EXCLUSIONS ET SANCTIONS .....</b>	<b>94</b>
1	Motifs .....	94
1.1	Abandon d'emploi sans motif légitime .....	94
	Principe .....	94
	Sanction .....	94
	Exceptions .....	95
	Procédure de ruling .....	95
1.2	Changement d'emploi .....	95
	Principe .....	95
	Sanction .....	95
	Exception .....	96
1.3	Licenciement suite à une faute du travailleur .....	96
1.4	Indisponibilité sur le marché de l'emploi .....	96
1.5	Non présentation au service de l'emploi ou de la formation professionnelle .....	96
1.6	Refus d'un emploi convenable ou non présentation chez un employeur .....	96
1.7	Arrêt ou échec du plan d'action individuel .....	97
1.8	Non inscription comme demandeur d'emploi .....	97
1.9	Déclaration obligatoire non faite, tardive, inexacte ou incomplète .....	97
1.10	Commencement d'une activité sans obtenir la dispense nécessaire .....	98
1.11	Usage d'une fausse marque de pointage ou de documents inexacts .....	98

1.12	Travail au noir, carte de contrôle non ou mal complétée, non présentation de la carte de contrôle .....	98
2	Remboursement des allocations .....	99
2.1	Principe .....	99
2.2	Exceptions.....	99
	Erreur de l'ONEM.....	99
	Bonne foi.....	99
	Prescription.....	100
2.3	Procédure .....	100
2.4	Renonciation à la récupération .....	100
3	Divers.....	100
3.1	Conséquences d'un avertissement ou d'un sursis .....	100
3.2	Maladie et période de sanction .....	100
3.3	Fin d'une période de sanction.....	101
3.4	Sanctions pénales .....	101
4	Recours devant le tribunal du travail.....	101
5	Aide juridique et assistance judiciaire .....	102
5.1	Aide juridique.....	102
	Aide juridique de première ligne.....	102
	Aide juridique de deuxième ligne .....	102
5.2	Assistance judiciaire.....	103
5.3	Trouver un avocat spécialisé.....	103
5.4	Aide sociale.....	104
<b>013</b>	<b>ACTIONS D'INSERTION ET AIDE A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI .....</b>	<b>105</b>
1	Rôle des MIRE .....	105
1.1	Mission principale.....	105
1.2	Autres missions.....	105
2	Bénéficiaires de l'accompagnement .....	106
2.1	Bénéficiaires visés par le décret .....	106
	Conditions communes à tous les bénéficiaires .....	106
	Conditions complémentaires .....	106
2.2	Autres bénéficiaires .....	107
3	Modalités de prise en charge.....	107
3.1	Caractéristiques communes aux MIRE.....	107
	Méthodologie libre .....	107
	Minimum requis.....	107
3.2	Phases de la prise en charge .....	108
	Phase d'accueil et de bilan.....	108
	Phase d'accompagnement vers l'emploi.....	108
	Phase d'accompagnement dans l'emploi.....	109
3.3	Durée de la prise en charge .....	109
	<b>SOURCES JURIDIQUES.....</b>	<b>110</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>112</b>
1	Liste des études qui préparent à une profession où il existe une pénurie significative de main-d'œuvre .....	112
2	liste des métiers critiques et en pénurie en wallonie .....	112
3	Modèles d'actions du chômeur pour l'activation du comportement de recherche d'emploi .....	113

CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR..... 114

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE ..... 114